



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-01

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique  
DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme  
Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 5211-6 à L 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2006 portant création de la Communauté de Communes du Canton  
de La Ferté Saint-Aubin,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de  
Communes des Portes de Sologne à la Commune de Jouy-le-Potier,

Vu les délibérations concordantes des communes membres et de la Communauté de communes fixant par accord  
amiable le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Vu les élections, au sein des conseils municipaux concernés (Ligny-le-Ribault, Jouy-le-Potier, Ardon, La Ferté  
Saint-Aubin), des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du conseil selon la nouvelle répartition,  
conformément à la circulaire préfectorale du 14 novembre 2016.

Considérant que pour intégrer un représentant de la commune de Jouy-le-Potier au bureau il est nécessaire de  
désigner à nouveau l'ensemble des membres du bureau : Président et Vice-Présidents. En effet, il est proposé de  
porter le nombre de Vice-Présidents de 7 à 8.

Considérant que conformément à l'article 9 des statuts, il y a lieu d'élire le Président, organe exécutif de  
l'établissement public de coopération intercommunale.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017  
Reçu en préfecture le 26/01/2017  
SLO  
17\_01\_01-DE

Sous la présidence de Madame Elysabeth CATOIRE,

Après avoir pris connaissance de la candidature de : **Monsieur Jean-Paul ROCHE,**

Et avoir désigné 2 assesseurs : Madame Constance de PÉLICHY et Monsieur Stéphane CHOUDRY

Le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>M. Jean-Paul ROCHE</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élu Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

**Monsieur Jean-Paul ROCHE (Adjoint au Maire d'Ardon).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 26/01/2017  
Reçu en préfecture le 26/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-201\_01\_02-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-02

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Détermination du nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil Communautaire.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et suivants,

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes doit disposer au minimum d'un  
vice-président au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif légal du conseil  
communautaire.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des 2/3 de ses membres de porter ce maximum à  
30% arrondi à l'entier supérieur.

Considérant la volonté de désigner 8 vice-présidents au sein de cette instance, au lieu de 7 (nombre fixé le 18 avril  
2014),

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**FIXE** à 8 le nombre de Vice-Présidents.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-03

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mme Constance de PÉLICHY, au poste de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
le Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Mesdames  
Stéphanie CHARRON et Jocelyne BACHMANN

Election du 1<sup>er</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>Mme Constance de Pélichy</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

**Madame Constance de PÉLICHY (Maire de La Ferté Saint-Aubin).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-04

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Hervé NIEUVIARTS, au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le  
Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Messieurs Pascal  
HERRERO et Dominique DESSAGNES.

Election du 2<sup>ème</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrage exprimés : 22
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>Mr Hervé NIEUVIARTS</b>	<b>Vingt deux</b>

A été élu 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :  
**Monsieur Hervé NIEUVIARTS (Maire de Marcilly-en-Villette).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_04-DE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-05

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L 5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Eric LEMBO, au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président, le Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Madame Stéphanie AUGENDRE MENARD et Monsieur Dominique THÉNAULT.

Election du 3<sup>ème</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>Mr Eric LEMBO</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élu 3<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :  
**Monsieur Eric LEMBO (Maire de Ménestreau-en-Villette).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_05-DE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-06

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Gilles BILLIOT, au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le  
Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Madame Nicole  
BOILEAU et Monsieur Christophe BONNET.

Election du 4<sup>ème</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>Mr Gilles BILLIOT</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élu 4<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

**Monsieur Gilles BILLIOT (Maire de Jouy-le-Potier).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170123-2017\_01\_06-DE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-07

Nombre de conseillers

Exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mme Anne GABORIT, au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, le  
Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Madame Manuela  
CHARTIER et Monsieur Jean-Jacques BOUQUIN.

Election du 5<sup>ème</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>Mme Anne GABORIT</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élue 5<sup>ème</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

**Madame Anne GABORIT (Maire de Ligny-le-Ribault).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_07-DE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-08

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mme ElysaBETH CATOIRE, au poste de 6ème Vice-Président, le  
Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Madame Marie-  
Annick VATZ et Monsieur Christophe BONNET.

Election du 6ème vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrage exprimés : 24
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
Mme ElysaBETH CATOIRE	Vingt quatre

A été élue 6ème vice-présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

**Madame ElysaBETH CATOIRE (Maire d'Ardon).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_08-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Janvier 2017

2017-01-09

Nombre de conseillers

Exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE  
Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO  
La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.  
Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,  
Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,  
Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Pierre HENRY, au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président, le Conseil  
de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Madame Jocelyne  
BACHMANN et Monsieur Dominique DESSAGNES.

Election du 7<sup>ème</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrage exprimés : 22
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>M. Pierre HENRY</b>	<b>Vingt deux</b>

A été élu 7<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :  
**Monsieur Pierre HENRY (Maire de Sennely).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-010

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8, L 5211-6 à L  
5211-10,

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 8, il y a lieu d'élire les différents Vice-  
Présidents de la Communauté de Communes,

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Stéphane CHOUIN, au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président, le  
Conseil de Communauté a procédé au vote à bulletins secrets et avoir désigné deux assesseurs : Mesdames Nicole  
BOILEAU et Stéphanie AUGENDRE MENARD.

**Election du 8<sup>ème</sup> vice-président siégeant au sein du Conseil Communautaire**

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
<b>M. Stéphane CHOUIN</b>	<b>Vingt trois</b>

A été élu 8<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

**Monsieur Stéphane CHOUIN (Adjoint au Maire de La Ferté Saint-Aubin).**

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_10-DE





## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Janvier 2017

2017-01-011

### Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

### PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

### Objet : Modification des commissions thématiques intercommunales permanentes.

Conformément aux articles L. 2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le  
Conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions  
soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont, soit permanentes (durant tout le mandat), soit temporaires (consacrées à un seul dossier).

Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire et c'est au sein de ces commissions  
que le travail d'élaboration des délibérations est effectué.

Elles sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil peut toutefois prévoir, conformément à l'article  
L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités  
qu'il détermine. C'est le Conseil qui fixe leur nombre et les désigne, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule  
liste ne soit déposée). La composition *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour  
permettre l'expression pluraliste des élus.*

Par délibération en date du 24 avril 2014, le Conseil communautaire a décidé de créer les 8 commissions  
permanent suivantes, composées de 17 membres chacune, dont au moins 20 % de Conseillers communautaires :

- *Aménagement de l'espace et développement économique*
- *Affaires sociales et logement*
- *Tourisme et culture*
- *Enfance et affaires scolaires*
- *Environnement et cadre de vie*
- *Sport et loisirs*

- *Finances*
- *Communication, NTIC*

Envoyé en préfecture le 30/01/2017

Reçu en préfecture le 30/01/2017

Affiché le

SLO

L'intégration de la Commune de Jouy-le-Potier au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la ~~designation de nouveaux conseillers~~  
communautaires impliquent de revoir la composition de ces commissions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**MAINTIENT** les huit commissions thématiques communautaires permanentes créées par délibération du 24 avril 2014.

**FIXE** la composition de chaque commission à 19 membres, dont au moins 20 % de conseillers communautaires. Les 19 membres sont répartis entre les communes comme suit : Ardon 2, Jouy-le-Potier 2, La Ferté Saint-Aubin 6, Ligny-le-Ribault 2, Marcilly-en-Villette 3, Ménestreau-en-Villette 2, Sennely 2

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Reçu en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_12-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-12

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Aménagement de l'espace  
et développement économique* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit  
déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes  
commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle  
pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au  
moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Aménagement de l'espace  
et développement économique* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Aménagement de l'espace et développement économique » composée de 19 membres.**

Mme Véronique FAUVE, Mr Guy LASNIER (Ardon), Mrs Michel GAUDÉ, Thierry ZION (Jouy-le-Potier), Mmes  
Constance de PÉLICHY, Géraldine VINCENT, Véronique DALLEAU, Mrs Stéphane CHOUIN, Christophe  
BONNET, Jean-Frédéric OUVRY (La Ferté Saint-Aubin), Mrs Olivier GRUGIER, Jean-Marie THEFFO (Ligny-le-  
Ribault), Mrs Laurent DELORT, Bernard GILBERT, Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Mrs Jean-Marc  
CADET, Bertrand DAUDIN (Ménestreau-en-Villette). Mrs Pierre HENRY, Jean-Philippe MENAGER (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-13

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Affaires sociales et logement* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Affaires sociales et logement* » :

***Vote favorable à l'unanimité :***

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Affaires sociales et logement », composée de 19 membres.**

Mmes Odile KOPP, Marylène URBANIAK (Ardon), Mmes Nicole BERRUÉ, Lorella CARPENTIER (Jouy-le-Potier), Mmes Stéphanie AUGENDRE MENARD, Stéphanie HARS, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Maryvonne PRUDHOMME, Manuela CHARTIER (La Ferté Saint-Aubin), Mmes Claire MINIÈRE, Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Mmes Monique GUYOT, Carole LANDRY, Sylvie POUPIN (Marcilly-en-Villette), Mme Marie-Annick VATZ, Mr Eric LEMBO (Ménestreau-en-Villette), Mmes Catherine RECLUSÉ, Laure BERRUÉ (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 30/01/2017

Reçu en préfecture le 30/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_14-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-14

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Tourisme et culture* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Tourisme et culture* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Tourisme et culture », composée de 19 membres.**

Mmes Véronique FAUVE, Mr Guy LASNIER (Ardon), Mme Patricia GAUTHIER, Mr Thierry ZION (Jouy-le-Potier), Mmes Nicole BOILEAU, Constance de PÉLICHY, Linda RAULT, Stéphanie HARS, Mrs Dominique THÉNAULT, Marc BRYNHOLE (La Ferté Saint-Aubin). Mmes Claire MINIÈRE, Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mmes Stéphanie CHARRON, Monique GUYOT, Mr Olivier CROUZET (Marcilly-en-Villette), Mr Fabrice WEBER, Mme Lucie LECOLLOEC (Ménestreau-en-Villette), Mmes Marie-Laure LABBÉ, Muriel MARTIN (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Reçu en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_15-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-15

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Enfance et affaires scolaires* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Enfance et affaires scolaires* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Enfance et affaires scolaires », composée de 19 membres.**

Mme Nathalie FROUX, Mr Gaël VERRIER (Ardon), Mme Astrid MALAWKA, Mr Gilles BILLIOT (Jouy-le-Potier), Mmes Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MENARD, Isabelle FIDALGO, Véronique DALLEAU, Mrs Vincent CALVO, Dominique DESSAGNES (La Ferté Saint-Aubin), Mme Dominique DRUPT, Mr Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Mmes Stéphanie CHARRON, Carole LANDRY, Mr Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Mmes Marie-France PICHARD, Marie-Annick VATZ (Ménestreau-en-Villette), Mme Muriel MARTIN et Mr Jean-Marc PERRUCHÉ (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Reçu en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_16-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-16

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Environnement et cadre de vie* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Environnement et cadre de vie* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Environnement et cadre de vie » composée de 19 membres.**

Mme Monique BILLOT, Mr Marc VILLAR (Ardon), Mmes Catherine COLAS, Nicole BERRUÉ (Jouy-le-Potier),  
Mmes Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Mrs Dominique THÉNAULT, Christophe BONNET, Emmanuel  
THELLIEZ, Jean-Frédéric OUVRY (La Ferté Saint-Aubin), Mme Claire MINIÈRE, Mr Eric FOUGERET (Ligny-  
le-Ribault), Mrs Bernard GILBERT, Hervé NIEUVIARTS, Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Mrs Olivier  
DAVID, Fabrice WEBER, (Ménestreau-en-Villette), Mrs Jean-Jacques BOUQUIN, Francis GARRIDO (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Reçu en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_17-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Sport et loisirs ».**

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Sport et loisirs* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Sport et loisirs » composée de 19 membres.**

Mme Anne REAU, Mr Jean-Claude DALLOT (Ardon), Mrs Michel SOUILLART, Eric DELPIVAR (Jouy-le-Potier), Mme Chloé BORYSKO, Mrs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Vincent CALVO, Daniel GAUGAIN, Jacques DROUET (La Ferté Saint-Aubin), Mrs Jérémy GLORIAN, Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Mmes Stéphanie CHARRON, Virginie MARTIN, Mr Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Mrs Eric LEMBO, Emmanuel PLASSON (Ménestreau-en-Villette), Mr Jean-Marc PERRUCHE, Laurent LAMBERT (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLOW

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_18-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents :

Votants :

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Finances ».**

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « **Finances** » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Finances » composée de 19 membres.**

Mmes Monique BILLOT, Elysabeth CATOIRE (Ardon), Mrs Pascal HERRERO, Gilles BILLIOT, (Jouy-le-Potier),  
Mrs Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO,  
Pierre LUQUET, Thierry MONTALIEU (La Ferté Saint-Aubin), Mme Anne GABORIT, Mr Jean Marie THEFFO  
(Ligny-le-Ribault), Mrs Olivier CROUZET, Hervé NIEUVIARTS, Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Mrs  
Bertrand DAUDIN, Eric LEMBO (Ménestreau-en-Villette), Mrs Pierre HENRY, Philippe de DREUZY (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Reçu en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_19-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-19

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Communication, NTIC* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Communication, NTIC* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Communication, NTIC » composée de 19 membres.**

Mmes Elysabeth CATOIRE, Anne REAU (Ardon), Mrs Michel PILTÉ, Michel GAUDÉ (Jouy-le-Potier), Mmes Constance de PÉLICHY, Marion CHERRIER, Stéphanie AUGENDRE, Nicole BOILEAU, Manuela CHARTIER, Mr Vincent CALVO (La Ferté Saint-Aubin), Mme Diane NAUDIN, Mr Marc VALLICIONI (Ligny-le-Ribault), Mmes Jocelyne BACHMANN, Monique GUYOT, Mr Franck MACHTELINCK (Marcilly-en-Villette), Mme Danielle BISSON, Mr Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette), Mmes Martine ORLAND, Catherine RECULÉ (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-20

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission « *d'appel d'offres* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics

La Commission d'appel d'offres (CAO) est une instance créée obligatoirement par le Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code des marchés publics. Elle est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient.

Une ou plusieurs CAO peuvent être créées par la collectivité.

Il est précisé que la CAO, dont la composition est identique à celle de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, peut être désignée par une délibération spéciale pour jouer le rôle de cette commission pour l'attribution d'une délégation.

Elle comprend le Président ou son représentant, 5 membres titulaires, et 5 suppléants. Ceux-ci sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (sans panachage, avec titulaires et suppléants sur la même liste), à bulletin secret (sauf en cas de liste unique et/ou en cas d'accord unanime contraire).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et à même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne en qualité de*

Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le 30/01/2017  
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_20-DE

**SLO**

**Président** : Jean-Paul ROCHE

**Titulaires** : Constance de PÉLICHY, Anne GABORIT, Hervé NIEUVIARTS, Bertrand DAUDIN, Jean-Jacques BOUQUIN.

**Suppléants** : Elysabeth CATOIRE, Dominique THÉNAULT, Olivier GRUGIER, Eric LEMBO, Gilles BILLIOT.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_21-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-21

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

:

**Objet : Modalités de désignation des membres de la « CLECT ».**

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre la communauté de communes et ses communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant. La loi ne fixant aucune autre règle quant à la composition de la CLECT, il appartient au Conseil communautaire de la préciser.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**FIXE** à 8 le nombre de membres de la CLECT : 1 pour Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, et Sennely ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin.

**PROPOSE** à chaque Conseil Municipal de désigner le ou les délégués **avant le 15 avril 2017.**

Le Président  
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-22

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des représentants auprès du SMIRTOM de Beaugency».**

Conformément aux statuts du SMIRTOM, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de  
communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un  
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SMIRTOM de Beaugency :

- 6 représentants titulaires
- 6 suppléants

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au  
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE les représentants suivants :*

**Titulaires** : Guy LASNIER, André RAIGNEAU, Jean-Marie THEFFO, Anne GABORIT, Michel GAUDÉ, Gilles  
BILLIOT

**Suppléants** : Monique BILLOT, Marc VILLAR, Alex GOUBERT, Patricia SOULIER, Pascal HERRERO, Alexis  
FEINARD

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_22-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-23

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du Cosson.**

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de  
communes, sachant par ailleurs que la Communauté de communes détient la compétence « *entretien des rivières et  
leurs affluents traversant le territoire communautaire* », depuis le 14 novembre 2006, en lieu et place des  
communes membres.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un  
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Cosson :

- 12 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely) et 6 suppléants (1 pour chaque commune susmentionnée).

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au  
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DESIGNER les représentants suivants :*

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

ID : 645260005932-26170123-2017\_01\_23-DE

**Titulaires** : Dominique THÉNAULT, Constance de PÉLICHY, Olivier GRUGIER, Anne GABORIT, Bernard GILBERT, Jacques ROBERT, Bertrand DAUDIN, Olivier DAVID, Jean-Jacques BOUQUIN, Pierre HENRY, Michel GAUDÉ, Michel PILTÉ

**Suppléants** : Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DRUPT, Laurent DELORT, Jean-Marc CADET, Pascal HERRERO, Marie-Laure LABBÉ

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-24

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du Bassin de l'Ardoux.**

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de  
communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un  
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Bassin de l'Ardoux :

- 4 représentants titulaires et 2 suppléants (Ardon Jouy-le-Potier)

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au  
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE** les représentants  
suivants :

**Titulaires** : Jean-Claude DALLOT, Michel GAUDÉ, Michel PILTÉ, Marc VILLAR

**Suppléants** : Pascal HERRERO, Guy LASNIER

Le Président  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 26/01/2017  
Reçu en préfecture le 26/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170123-2017\_01\_25-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-25

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des représentants auprès du CILS.**

Le Centre d'Initiatives Locales de Sologne (CILS), est une association loi 1901, créée en 1995, qui a pour mission  
l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion de tout public, sans restriction d'âge, dans le domaine de  
l'emploi.

Conformément aux statuts du CILS, il est prévu que les Maires des sept communes membres de la Communauté de  
communes sont membres de droit du Conseil d'administration du CILS.

Il convient ainsi de prendre acte de la représentation de la Communauté auprès du CILS par les sept Maires des  
communes membres de la Communauté de communes.

**L'ensemble des membres du Conseil Communautaire a pris acte** de la représentation de la  
Communauté auprès du CILS par les 7 Maires des Communes membres de la Communauté de Communes.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-26

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Délégations du Conseil communautaire au Président.**

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10, permettent au  
Conseil communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération du 29 avril 2014 donnant délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président,

Vu l'élection du bureau renouvelé ce jour,

Dans un souci de favoriser une bonne administration de l'établissement,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier au Président les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fourniture et services, et à 200 000 € pour les marchés de travaux. Le Conseil communautaire restera compétent au-delà de ces limites.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**DECIDE** par ailleurs qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Président, délégation est provisoirement donnée à un vice - président, dans l'ordre des nominations, pour prendre l'ensemble des décisions normalement déléguées au Président.

**AUTORISE** le Président à donner délégation au Directeur général des services, et en son absence au Directeur général adjoint, pour engager toute dépense d'un montant unitaire inférieur à 3 000 € HT, au titre du 2<sup>nd</sup> point de la liste des délégations.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-27

Nombre de conseillers

Exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS :** M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents.**

Dans la limite des taux maxima, le Conseil communautaire détermine librement le montant des indemnités allouées  
au Président et aux Vice-présidents. Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de  
l'enveloppe indemnitaire globale.

Sauf décision contraire du Conseil communautaire, une délibération unique peut être prévue pour la durée du  
mandat en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015.

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées est déterminé par référence aux montants indiqués à  
l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales :

- 48,75 % de l'indice 1015 pour le Président (soit 1 864,33 € brut à la date du Conseil)
- 20,63 % de l'indice 1015 pour les Vice-présidents (soit 788,95 € brut à la date du Conseil)

Le montant maximal mensuel brut pouvant être alloué s'élève ainsi à :

$$1864,33 \text{ €} + (788,95 \text{ €} \times 8 \text{ Vice-présidents}) = 8\,175,93 \text{ €}$$

Vu le tableau des indemnités annexé à la présente.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**FIXE** les montants des indemnités de fonction :

- du Président à 33,50 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute de 1 281,13 €
- des Vice-présidents à 9,25 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute de 353,74 €

**FIXE** la date d'entrée en vigueur de ces indemnités au 17 janvier 2017.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170123-2017\_01\_27-DE





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-28

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS :** M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Subvention 2017 pour l'association Office de Tourisme des Portes de Sologne.**

L'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Une nouvelle convention d'objectifs a été validée par le Conseil communautaire du 24 octobre 2012 pour une durée de 3 ans. Par avenant n° 3 (délibération du 17 novembre 2015), la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.

La convention prévoit que la mise en œuvre du programme d'actions est financée par une subvention annuelle d'un montant de 37 000 €. Cette subvention peut toutefois être ajustée à hauteur de 36 000 € pour 2017. La convention d'objectifs sera adoptée en conséquence.

Sans attendre le vote du budget primitif 2017, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer à l'Office de tourisme une subvention d'un montant de 36 000 € (hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association, soit environ 34 000 €). Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de février.

La convention de partenariat sera présentée au prochain Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2017, de même que la part complémentaire liée à la mise à disposition de l'agent.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**VERSE** à l'Office de Tourisme des Portes de Sologne une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 36 000 €, hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

**SLO**

Le Président  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 26/01/2017  
Reçu en préfecture le 26/01/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_29-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-29

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Subvention 2017 pour le CILS**

Sans attendre le vote du budget primitif 2017, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer au CILS une subvention d'un montant de 35 000 €. Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de février.

La convention de partenariat sera présentée au prochain Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2017. Le montant de la subvention accordée pour 2017 pourra être ajusté à ce moment.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE* Monsieur le Président, à **VERSER**, une subvention de 35 000 €. Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de février.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

